



PRIÈRE

TREIZE HEURES TRENTE

M. PITURA présente la pétition de D. Dyck, T. Dyck, M. Dyck et autres personnes demandant au ministre de l'Éducation et de la Formation professionnelle que soit retiré le projet de loi n° 12 — *Loi modifiant la Loi sur les écoles publiques/The Public Schools Amendment Act*.

M. REIMER présente la pétition de C. Van Benthem, A. Van Benthem, J. Visser et autres personnes demandant au ministre de l'Éducation et de la Formation professionnelle que soit retiré le projet de loi n° 12 — *Loi modifiant la Loi sur les écoles publiques/The Public Schools Amendment Act*.

M. DYCK présente la pétition de T. Klassen, H. Wolfe, L. Michnik et autres personnes demandant au ministre de l'Éducation et de la Formation professionnelle que soit retiré le projet de loi n° 12 — *Loi modifiant la Loi sur les écoles publiques/The Public Schools Amendment Act*.

Avec le consentement de l'Assemblée, M^{me} DACQUAY présente, au nom de M. ROCAN, la pétition de K. Wiebe, L. Elias, B. Elias et autres personnes demandant au ministre de l'Éducation et de la Formation professionnelle que soit retiré le projet de loi n° 12 — *Loi modifiant la Loi sur les écoles publiques/The Public Schools Amendment Act*.

M^{me} DRIEDGER présente la pétition de A. Rempel, S. Hinton, L. Peters et autres personnes demandant au ministre de l'Éducation et de la Formation professionnelle que soit retiré le projet de loi n° 12 — *Loi modifiant la Loi sur les écoles publiques/The Public Schools Amendment Act*.

M^{me} SMITH (Fort Garry) présente la pétition de J. Michnik, T. Michnik, M. Comtois et autres personnes demandant au ministre de l'Éducation et de la Formation professionnelle que soit retiré le projet de loi n° 12 — *Loi modifiant la Loi sur les écoles publiques/The Public Schools Amendment Act*.

M. LOEWEN présente la pétition de A. Hordyk, C. Van Egmond, M. Ramrattan et autres personnes demandant au ministre de l'Éducation et de la Formation professionnelle que soit retiré le projet de loi n° 12 — *Loi modifiant la Loi sur les écoles publiques/The Public Schools Amendment Act*.

M^{me} DACQUAY présente la pétition de L. Varao-Klippenstein, W. Chan, B. Klassen et autres personnes demandant au ministre de l'Éducation et de la Formation professionnelle que soit retiré le projet de loi n° 12 — *Loi modifiant la Loi sur les écoles publiques/The Public Schools Amendment Act*.

M. SCHULER présente la pétition de R. Dueck, D. Dueck, M. Dueck et autres personnes demandant au ministre de l'Éducation et de la Formation professionnelle que soit retiré le projet de loi n° 12 — *Loi modifiant la Loi sur les écoles publiques/The Public Schools Amendment Act*.

Avec le consentement de l'Assemblée, M. MAGUIRE présente, au nom de M. HELWER, la pétition de L. Kornelsen, D. Klassen, W. Dueck et autres personnes demandant au ministre de l'Éducation et de la Formation professionnelle que soit retiré le projet de loi n° 12 — *Loi modifiant la Loi sur les écoles publiques/The Public Schools Amendment Act*.

Est lue et déposée la pétition que M. PITURA a présentée au nom de R. Waldner, D. Eiose, P. Friesen et autres personnes demandant au ministre de l'Éducation et de la Formation professionnelle que soit retiré le projet de loi n° 12 — *Loi modifiant la Loi sur les écoles publiques/The Public Schools Amendment Act*.

Est lue et déposée la pétition que M. DERKACH a présentée au nom de P. Jackson, L. Jackson, N. Jackson et autres personnes demandant au ministre de l'Éducation et de la Formation professionnelle que soit retiré le projet de loi n° 12 — *Loi modifiant la Loi sur les écoles publiques/The Public Schools Amendment Act*.

Est lue et déposée la pétition que M. ENNS a présentée au nom de C. Horst, D. Muir, D. Wimmer et autres personnes demandant au ministre de l'Éducation et de la Formation professionnelle que soit retiré le projet de loi n° 12 — *Loi modifiant la Loi sur les écoles publiques/The Public Schools Amendment Act*.

Est lue et déposée la pétition que M. DYCK a présentée au nom de M. Martens, B. Martens, R. Clark et autres personnes demandant au ministre de l'Éducation et de la Formation professionnelle que soit retiré le projet de loi n° 12 — *Loi modifiant la Loi sur les écoles publiques/The Public Schools Amendment Act*.

Est lue et déposée la pétition que M. PENNER (Steinbach) a présentée au nom de E. Giesbrecht, I. Bergen, I. Doerksen et autres personnes demandant au ministre de l'Éducation et de la Formation professionnelle que soit retiré le projet de loi n° 12 — *Loi modifiant la Loi sur les écoles publiques/The Public Schools Amendment Act*.

Avec le consentement de l'Assemblée, est lue et déposée la pétition que M^{me} DACQUAY a présentée pour M. ROCAN au nom de E. Kroeker, H. Kroeker, B. Kroeker et autres personnes demandant au ministre de l'Éducation et de la Formation professionnelle que soit retiré le projet de loi n° 12 — *Loi modifiant la Loi sur les écoles publiques/The Public Schools Amendment Act*.

Avec le consentement de l'Assemblée, est lue et déposée la pétition que M. MAGUIRE a présentée pour M. HELWER au nom de P. Plett, M. Penner, R. Reimer et autres personnes demandant au ministre de l'Éducation et de la Formation professionnelle que soit retiré le projet de loi n° 12 — *Loi modifiant la Loi sur les écoles publiques/The Public Schools Amendment Act*.

Est lue et déposée la pétition que M. SCHULER a présentée au nom de M. Jones, I. Skibitzky, W. Levasseur et autres personnes demandant au ministre de l'Éducation et de la Formation professionnelle que soit retiré le projet de loi n° 12 — *Loi modifiant la Loi sur les écoles publiques/The Public Schools Amendment Act*.

Est lue et déposée la pétition que M. FAURSCHOU a présentée au nom de E. Wiebe, L. Wiebe, K. Grift et autres personnes demandant au ministre de l'Éducation et de la Formation professionnelle que soit retiré le projet de loi n° 12 — *Loi modifiant la Loi sur les écoles publiques/The Public Schools Amendment Act*.

Avec le consentement de l'Assemblée, est lue et déposée la pétition que M. LAURENDEAU a présentée pour M. PENNER (Emerson) au nom de M. van Velthuisen, C. van Velthuisen, W. van Velthuisen et autres personnes demandant au ministre de l'Éducation et de la Formation professionnelle que soit retiré le projet de loi n° 12 — *Loi modifiant la Loi sur les écoles publiques/The Public Schools Amendment Act*.

M^{me} CERILLI, *présidente du Comité permanent des affaires municipales*, présente le deuxième rapport du Comité, que voici :

Le Comité s'est réuni le lundi 14 août 2000, à 10 heures, dans la salle 255 du palais législatif, afin d'examiner les états financiers consolidés de la Corporation de développement du nord de l'avenue Portage (faisant affaire sous le nom de Partenariat de la Fourche et de Portage Nord) pour les exercices qui se sont terminés le 31 mars 1999 et le 31 mars 2000.

M. Jim AUGUST, *directeur général*, M. Bill NORRIE, *président du conseil*, et M. Paul WEBSTER, *directeur financier*, ont fourni tous les renseignements demandés au sujet des états financiers consolidés.

Le Comité fait savoir qu'il a examiné les états financiers consolidés de la Corporation de développement du nord de l'avenue Portage (faisant affaire sous le nom de Partenariat de la Fourche et de Portage Nord) pour les exercices qui se sont terminés le 31 mars 1999 et le 31 mars 2000.

Sur la motion de M^{me} CERILLI, le rapport du Comité est déposé.

Conformément au paragraphe 23(1) du *Règlement*, M. PENNER (Steinbach), M^{me} ASPER ainsi que MM. ENNS, RONDEAU et MAGUIRE font des déclarations de député.

Sur la motion de M. DEWAR, il est ordonné que la composition du Comité permanent des relations industrielles soit modifiée comme suit :

M. le *ministre* SALE remplace M. le *ministre* ROBINSON.

Est approuvée à la majorité la version amendée du projet de loi n^o 4 — *Loi modifiant la Loi sur le financement des campagnes électorales/The Elections Finances Amendment Act* — dont il a été fait rapport par le Comité permanent des privilèges et élections.

À l'appel de l'ordre du jour en vue de l'examen du projet de loi n^o 7 — *Loi sur la protection des personnes recevant des soins/The Protection for Persons in Care Act* — dont le Comité permanent des services publics et des ressources naturelles a fait rapport, M. le *ministre* CHOMIAK propose que le projet de loi 7 soit amendé, à l'alinéa 12(1)a), par substitution, à « 10 000 \$ », de « 2 000 \$ ».

L'amendement, mis aux voix, est adopté.

M. le *ministre* CHOMIAK propose que le projet de loi 7 soit amendé par adjonction, après le paragraphe 12(1.1), de ce qui suit :

Infraction consistant à signaler faussement

12(1.1) Toute personne qui, dans le cadre de la présente loi, signale sciemment un faux cas de mauvais traitements commet une infraction et encourt, sur déclaration de culpabilité par procédure sommaire, une amende maximale de 2 000 \$.

L'amendement, mis aux voix, est adopté.

Est approuvée la version amendée du projet de loi n^o 7 — *Loi sur la protection des personnes recevant des soins/The Protection for Persons in Care Act* — dont le Comité permanent des services publics et des ressources naturelles a fait rapport.

À l'appel de l'ordre du jour en vue de l'examen de la version amendée du projet de loi n^o 17 — *Loi modifiant la Loi électorale/The Elections Amendment Act* — dont le Comité permanent des privilèges et élections a fait rapport, M^{me} MITCHELSON propose que le projet de loi 17 soit amendé par adjonction, après le paragraphe 174.2(2) énoncé à l'article 25, de ce qui suit :

Droit d'accès des candidats aux communautés

174.2(2.1) Il est interdit d'empêcher des personnes qui présentent des pièces d'identité indiquant qu'elles sont soit candidats, soit représentants d'un candidat de faire de la sollicitation ou de distribuer de la documentation électorale dans les villes, les villages, les municipalités, les districts d'administration locale, les communautés désignées à ce titre en vertu de la *Loi sur les Affaires du Nord* et les réserves au sens qui est attribué à ce terme en vertu de la *Loi sur les Indiens* (Canada).

Il s'élève un débat.

Après les interventions de M^{me} MITCHELSON, de M. le *premier ministre* DOER et de M. PITURA, l'amendement, mis aux voix, est rejeté à la majorité.

POUR

DACQUAY
DERKACH
DYCK
ENNS
FAURSCHOU
FILMON
GERRARD
GILLESHAMMER
LAURENDEAU

LOEWEN
MAGUIRE
MITCHELSON
PITURA
PRAZNIK
REIMER
SCHULER
SMITH (Fort Garry).....17

CONTRE

AGLUGUB
ALLAN
ASPER
BARRETT
CALDWELL
CERILLI
CHOMIAK
DEWAR
DOER
FRIESEN
JENNISSON
KORZENIOWSKI
LEMIEUX
MACKINTOSH
MALOWAY

MARTINDALE
McGIFFORD
MIHYCHUK
NEVAKSHONOFF
REID
ROBINSON
RONDEAU
SALE
SANTOS
SCHELLENBERG
SELINGER
SMITH (Brandon-Ouest)
STRUTHERS
WOWCHUK..... 29

M. le *premier ministre* DOER propose que le projet de loi soit amendé par adjonction, après le paragraphe 174.2(2) énoncé à l'article 25, de ce qui suit :

Droit d'accès des candidats aux collectivités

174.2(3) Il est interdit d'empêcher des personnes qui présentent des pièces d'identité indiquant qu'elles sont soit candidats, soit représentants d'un candidat de faire de la sollicitation ou de distribuer de la documentation électorale dans les collectivités de la province.

Il s'élève un débat.

Après l'intervention de M. le *premier ministre* DOER, le débat est ajourné sur la motion de M^{me} MITCHELSON.

À l'appel de l'examen de la version amendée du projet de loi n° 33 — *Loi modifiant le Code de la route et modifications corrélatives/The Highway Traffic Amendment and Consequential Amendments Act* — dont le Comité permanent des modifications législatives a fait rapport, l'Assemblée reprend le débat sur l'amendement qui suit de M. PRAZNIK :

Il est proposé que le projet de loi 33 soit amendé par adjonction, au paragraphe 242.1(3), énoncé au paragraphe 4(7) du projet de loi, après « l'ordonne », de « pourvu que la personne sommée de remiser le véhicule ait souscrit et maintienne en vigueur une assurance permettant de compenser les pertes ou les dommages que pourrait subir le véhicule pendant sa mise en fourrière ».

Le débat se poursuit sur l'amendement.

Après l'intervention de M. le *ministre* MACKINTOSH, l'amendement, mis aux voix, est rejeté à la majorité.

À l'appel de l'examen de la version amendée du projet de loi n^o 33 — *Loi modifiant le Code de la route et modifications corrélatives/The Highway Traffic Amendment and Consequential Amendments Act* — dont le Comité permanent des modifications législatives a fait rapport, l'Assemblée reprend le débat sur l'amendement qui suit de M. PRAZNIK :

que le projet de loi 33 soit amendé par adjonction, après le paragraphe 4(14), de ce qui suit :

4(14.1) Il est ajouté, après le paragraphe 242.1(6), ce qui suit :

Remise du véhicule en cas de vente

242.1(6.1.1) Malgré le paragraphe 242.1(8), le propriétaire d'un véhicule automobile qui a été saisi en vertu du présent article peut demander que la personne désignée lui remette le véhicule:

- a) s'il lui démontre, d'une manière qu'elle juge satisfaisante, qu'il a vendu le véhicule à un acheteur;
- b) s'il dépose une somme d'argent ou une sûreté qu'approuve le ministre, correspondant à la valeur du véhicule que détermine la personne désignée conformément aux règlements.

Certificat du ministre des Finances

242.1(6.1.2) Le propriétaire dépose auprès du ministre des Finances la somme déterminée en vertu du paragraphe (6.1.1) ou une sûreté la garantissant. Le ministre délivre au propriétaire un certificat attestant le montant du dépôt.

Autorisation de remise du véhicule

242.1(6.1.3) La personne désignée autorise la remise du véhicule automobile à l'acheteur ou à son délégué sous réserve des conditions suivantes :

- a) elle reçoit le certificat délivré en vertu du paragraphe (6.1.2);
- b) elle est convaincue que le propriétaire a vendu, à l'acheteur, le véhicule ou les intérêts qu'il détient à l'égard de ce véhicule;
- c) le privilège visé au paragraphe (9) est payé.

Sûreté protégée contre les autres demandes

242.1(6.1.4) La somme d'argent ou la sûreté déposée auprès du ministre des Finances est protégée contre toute autre réclamation ou demande.

Remise de la sûreté

242.1(6.1.5) Le ministre des Finances remet au propriétaire la somme d'argent ou la sûreté versée en vertu du paragraphe (6.1.1) au plus tôt à la date où la personne désignée détermine que le propriétaire aurait eu le droit de ravoir son véhicule automobile conformément au présent article.

Le débat se poursuit sur l'amendement.

Après les interventions de M. le *ministre* MACKINTOSH ainsi que de MM. PRAZNIK et GERRARD, l'amendement, mis aux voix, est rejeté à la majorité.

Est approuvée la version amendée du projet de loi n° 33 — *Loi modifiant le Code de la route et modifications corrélatives/The Highway Traffic Amendment and Consequential Amendments Act* — dont il a été fait rapport par le Comité permanent des modifications législatives.

Est approuvée le projet de loi n° 47 — *Loi modifiant la Loi sur la fonction publique/The Civil Service Amendment Act* — dont il a été fait rapport par le Comité permanent des relations industrielles.

À l'appel de l'examen du projet de loi n° 12 — *Loi modifiant la Loi sur les écoles publiques/The Public Schools Amendment Act* — dont le Comité permanent des modifications législatives a fait rapport, l'Assemblée reprend le débat sur l'amendement qui suit de M^{me} SMITH (Fort Garry) :

Il est proposé que le projet de loi 12 soit amendé, dans le paragraphe 260.1(1), énoncé à l'article 4 du projet de loi :

- a) par substitution, à son titre, de « Notification au ministre »;
- b) par substitution, à « inscrit ce dernier auprès du ministre », de « informe le ministre de l'établissement du foyer-école ».

Le débat se poursuit sur l'amendement.

L'Assemblée refuse de laisser la question inscrite au nom de M. REID.

Avec le consentement de l'Assemblée, M. le *ministre* CALDWELL propose le sous-amendement qui suit :

Il est proposé que la motion tendant à l'amendement du projet de loi à l'article 4 soit amendée par substitution, au passage qui suit « soit amendé », de « par substitution, aux paragraphes 260.1(1) et (2), de ce qui suit :

Notification au ministre

260.1(1) Le père, la mère ou le tuteur d'un enfant qui fréquente un foyer-école notifie, en la forme prescrite, le ministre de l'établissement du foyer-école.

Moment de la notification

260.1(2) La notification prévue au paragraphe (1) se fait, en la forme prescrite, dès l'établissement du foyer-école et au plus tard le 1^{er} septembre de chaque année par la suite.

Le débat se poursuit sur le sous-amendement.

Après les interventions de M. le *ministre* CALDWELL, de M^{me} SMITH (Fort Garry), de MM. DERKACH et SCHULER, de M^{me} DACQUAY, de MM. PITURA, GERRARD, FAURSCHOU, DYCK, ENNS et LAURENDEAU ainsi que de M^{me} ALLAN, le sous-amendement, mis aux voix, est adopté à la majorité.

L'amendement, mis aux voix, amendé avec le consentement de l'Assemblée, est adopté à la majorité.

À l'appel de l'examen du projet de loi n^o 12 — *Loi modifiant la Loi sur les écoles publiques/The Public Schools Amendment Act* — dont le Comité permanent des modifications législatives a fait rapport, l'Assemblée reprend le débat sur l'amendement qui suit de M^{me} SMITH (Fort Garry) :

Il est proposé que le projet de loi 12 soit amendé, au paragraphe 260.1(2), énoncé à l'article 4 du projet de loi :

- a) dans le titre, par substitution, à « de l'inscription », de « de la notification »;
- b) dans le texte, par substitution, à « inscrit, en une forme qu'approuve le ministre, le foyer-école », de « informe le ministre de l'établissement du foyer-école, et ce, ».

Le débat se poursuit sur l'amendement.

L'Assemblée refuse de laisser la question inscrite au nom de M. REID.

L'amendement, mis aux voix, est rejeté à la majorité.

À l'appel de l'examen du projet de loi n^o 12 — *Loi modifiant la Loi sur les écoles publiques/The Public Schools Amendment Act* — dont le Comité permanent des modifications législatives a fait rapport, l'Assemblée reprend le débat sur l'amendement qui suit de M^{me} SMITH (Fort Garry) :

Il est proposé que le projet de loi 12 soit amendé par substitution, à l'alinéa c) du paragraphe 260.1(3), énoncé à l'article 4 du projet de loi, de ce qui suit :

- c) le niveau scolaire de chaque élève;
- d) une description du programme d'études.

Le débat se poursuit sur l'amendement.

L'Assemblée refuse de laisser la question inscrite au nom de M. REID.

L'amendement, mis aux voix, est rejeté à la majorité.

À l'appel de l'examen du projet de loi n° 12 — *Loi modifiant la Loi sur les écoles publiques/The Public Schools Amendment Act* — dont le Comité permanent des modifications législatives a fait rapport, l'Assemblée reprend le débat sur l'amendement qui suit de M^{me} SMITH (Fort Garry) :

Il est proposé que le projet de loi 12 soit amendé par substitution, au paragraphe 260.1(4), énoncé à l'article 4 du projet de loi, de ce qui suit :

Rapports

260.1(4) S'il a des motifs de croire qu'un parent ou qu'un tuteur faisant de l'enseignement à domicile ne se conforme pas aux prescriptions de la loi, le ministre peut, par avis écrit, exiger qu'il lui soumette, dans les 14 jours suivant la remise de l'avis, un rapport faisant état des progrès de chaque élève fréquentant le foyer-école.

Le débat se poursuit sur l'amendement.

Après les interventions de M. REID et de M. le *ministre* CALDWELL, l'amendement, mis aux voix, est rejeté à la majorité.

POUR

DACQUAY
DERKACH
DRIEDGER
DYCK
ENNS
FAURSCHOU
GILLESHAMMER
LAURENDEAU

LOEWEN
MAGUIRE
MITCHELSON
PITURA
PRAZNIK
ROCAN
SCHULER
SMITH (Fort Garry).....16

CONTRE

AGLUGUB
ASPER
BARRETT
CALDWELL
CERILLI
CHOMIAK
DEWAR
DOER
FRIESEN
JENNISSEN
KORZENIOWSKI
LEMIEUX
MACKINTOSH
MALOWAY

MARTINDALE
MCGIFFORD
MIHYCHUK
NEVAKSHONOFF
REID
ROBINSON
RONDEAU
SALE
SANTOS
SCHELLENBERG
SELINGER
SMITH (Brandon-Ouest)
STRUTHERS
WOWCHUK.....28

La séance est levée à 18 h 27, et les travaux de l'Assemblée sont ajournés à demain, à 13 h 30.

Le président,

George HICKES